

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du VENDREDI 29 MARS 2024 à 16h00

Le 29 mars 2024 à 16H00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; GASTARD Patrick ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; PEROTEAU Christelle ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : LAFOND Anne-Marie (proc à C. PEROTEAU) ; BOINOT Florence (proc à P BŒUF) ; BOUCHAUD Thomas ; DEZON Marie-Pierre (proc à C. GRANGE) ; BONNARDEL Isabelle (proc à M-N NICOLAS) ; ARRIVÉ Bruno (proc à L. LOISEAU)

Secrétaire : GASTARD Patrick

Présents : 9 Représentés : 5 Absents : 6 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 16H00.

ORDRE DU JOUR :

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = Patrick GASTARD

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 14 POUR

3 – Adoption du compte de gestion 2023

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2023, Considérant que la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire,

Compte de gestion Budget Commune = **14 POUR**

Compte de gestion Budget Assainissement = **14 POUR**

Compte de gestion Budget Lotissement = **14 POUR**

4 – Adoption du compte administratif 2023

CA Budget Commune = **12 POUR**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	934 222.79	789 168.32
RECETTES	1 140 565.05	276 106.56
Résultat de l'exercice	+ 206 342.26	- 513 061.76

CA Budget Assainissement = **12 POUR**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	66 543.00	203 119.69
RECETTES	65 097.02	26 537.13
Résultat de l'exercice	- 1 445.98	- 176 582.56

CA Budget Lotissement = **12 POUR**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	229 676.92	223 826.63
RECETTES	229 676.91	228 613.88
Résultat de l'exercice	- 0.01	+ 4 787.25

5 – Affectation des résultats

Commune = 14 POUR

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A/ RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 206 342.26
B/ RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTE	+ 622 863.09
C/ RÉSULTAT À AFFECTER (A + B)	829 205.35
D/ SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1 D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	442 101.05 -----
E/ SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N-1 Besoin de financement Excédent de financement	25 769.09 -----
F/ BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	467 870.14
<u>DÉCISION D'AFFECTATION du résultat C</u>	
1/ AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement Au minimum = couverture du besoin de financement F	467 870.14
2/ REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	361 335.21

Assainissement = 14 POUR

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A/RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 1 445.98
B/ RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTE	33 825.99
C/ RÉSULTAT À AFFECTER (A + B)	32 380.01
D/ SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1 D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	----- 41 499.45
E/ SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N-1 Besoin de financement Excédent de financement	1 400.00 -----
F/ EXCÈDENT DE FINANCEMENT = D + E	40 099.45
<u>DÉCISION D'AFFECTATION du résultat C</u>	
1/ AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement Au minimum = couverture du besoin de financement F	0
2/ REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	32 380.01

6 – Proposition et Vote du budget 2024

Fongibilité des crédits des budgets Commune et Lotissement

Le référentiel M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). **Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.**

Pour le budget Commune, Monsieur le Maire PROPOSE à l'assemblée, d'affecter le pourcentage de 2.5 % pour la section fonctionnement et 5 % pour la section investissement = 14 POUR

Pour le budget Lotissement, Monsieur le Maire PROPOSE à l'assemblée, d'affecter le pourcentage maximum de 7.5 % par section (fonctionnement et investissement) = **14 POUR**

Budget Primitif 2024 Commune = **14 POUR**

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 282 666.00	1 282 666.00
INVESTISSEMENT	1 103 091.00	1 103 091.00

Budget Primitif 2024 Assainissement = **14 POUR**

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	75 270.01	75 270.01
INVESTISSEMENT	934 428.91	934 428.91

Budget Primitif 2024 Lotissement = **14 POUR**

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	191 505.20	191 505.20
INVESTISSEMENT	345 688.00	345 688.00

7- Vote des Taux des 3 taxes communales (État 1259) = **14 POUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2024 : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation.

Vu le budget principal 2024 équilibré en section de fonctionnement avec un produit fiscal attendu de 448 011 €, il propose de maintenir les taux communaux identiques à ceux votés en 2023 concernant le foncier bâti et non bâti, et de rajouter le taux taxe d'habitation à l'identique du taux de référence.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux comme tels :

- taxe foncier bâti : **42.28 %**
- taxe foncier non bâti : **53.01 %**
- taxe d'habitation : **16.92 %**

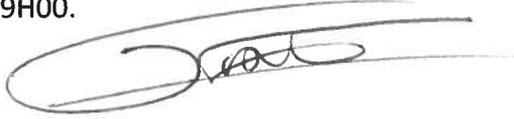
8 – Devis

- 20 tables et 40 bancs 200x90 : PRODES = 4 824 € TTC
MAVASA = 4 937.28 TTC = **14 POUR**
- Tivoli de 12mx6m vert et blanc + sangles pour plan d'eau = 1 658 € = **14 POUR**
- Gendarmerie (demandes à Sylvestre) : compteurs thermiques = 3 530.40 € TTC = **14 POUR**
Chauffe-eau = 1438.14 € TTC = **14 POUR**
- Ailes du moulin : (demandes à LF Publicité) = voilage 500 gr = 540 € TTC
= voilage 650 gr = 720 € TTC = **14 POUR**

9- Questions diverses

- Présentation par Monsieur le Maire d'un parcours santé en cours d'élaboration pour le Budget Participatif du Département.
- Demande de Mme Juvet Hélène pour avoir de la wi-fi au plan d'eau pour la restauration (encaissement, retransmission de matchs,...)
- Éclairage au moulin cassé : voir pour demander des devis
- Fleurissement : voir pour monter un dossier « Villes et Villages Fleuris »

Séance levée à 19H00.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Juvet', written over a horizontal line.